

# Site Natura 2000

## Vallée de la Haine en amont de Mons

BE32014



### Carte d'identité

|                            |                              |   |            |
|----------------------------|------------------------------|---|------------|
| <b>Superficie</b>          | 485,78 ha                    | <b>Direction du DNF</b>                           | Mons       |
| <b>Communes concernées</b> | La Louvière, Le Roeulx, Mons | <b>Date d'adoption de l'arrêté de désignation</b> | 01/12/2016 |

### Description du site

Situé en amont de Mons, le site constitue une vaste zone marécageuse de grande valeur biologique composée de deux entités principales. D'une part, celle de la dépression de la Haine (dans la région de Nimy) d'autre part, celle entre Boussoit et le Canal du Centre. Le site est riche au niveau de la diversité d'habitats présents malgré les pressions urbaines et industrielles. Il fait partie intégrante du réseau écologique de la région, indispensable au maintien des populations d'espèces liées aux milieux humides. Nous y retrouvons un habitat très rare en Wallonie : les pelouses calcaires sur sables.

### Habitats et espèces Natura 2000

Un **habitat Natura 2000** est un milieu rare, menacé ou remarquable à l'échelle européenne. En Wallonie, ces habitats sont regroupés en unités de gestion (UG) nécessitant des mesures<sup>1</sup> pour les maintenir dans un état de conservation favorable. La liste des principaux habitats Natura 2000 présents dans ce site sont :



Hêtre à aspérule

| Nom de l'habitat (type d'UG)   | Surface (ha) |
|--|--------------|
| Hêtraies à aspérule (UG 8)   | 183,02       |
| Végétation des plans d'eau riche en éléments nutritifs (UG 1)              | 13,86        |
| Pelouses calcicoles* (UG 2)  | 12,16        |
| Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (UG 2)                     | 4,18         |
| Forêts alluviales* (UG 7)  | 3,42         |
| Prairies humides à végétation haute (UG 2)                                 | 2,66         |
| Forêts de pentes, éboulis ou ravins* (UG 6)                                | 0,67         |
| Végétation des eaux courantes (UG 1)                                       | 0,60         |
| Pelouses calcaires de sables* (UG 2)                                       | 0,28         |
| Végétation à characées des plans d'eau pauvre en éléments nutritifs (UG 1) | 0,01         |

\* Habitats prioritaires, c'est-à-dire nécessitant des mesures de protection plus strictes.

Une **espèce Natura 2000** est une espèce en danger d'extinction, vulnérable, rare ou dont la répartition géographique est restreinte à l'échelle européenne. La liste des principales espèces Natura 2000 présentes dans ce site sont :



Vespertilion à oreilles échancrées

#### Oiseaux

Balbusard pêcheur  
Bécassine des marais  
Bécassine sourde  
Bondrée apivore  
Busard des roseaux  
Busard Saint-Martin  
Gorgebleue à miroir  
Grand Butor

Grande Aigrette

Harle piette  
Marouette ponctuée  
Martin-pêcheur d'Europe  
Phragmite des joncs  
Pic mar  
Pic noir  
Sarcelle d'été  
Sarcelle d'hiver

#### Mammifères

Vespertilion à oreilles échancrées

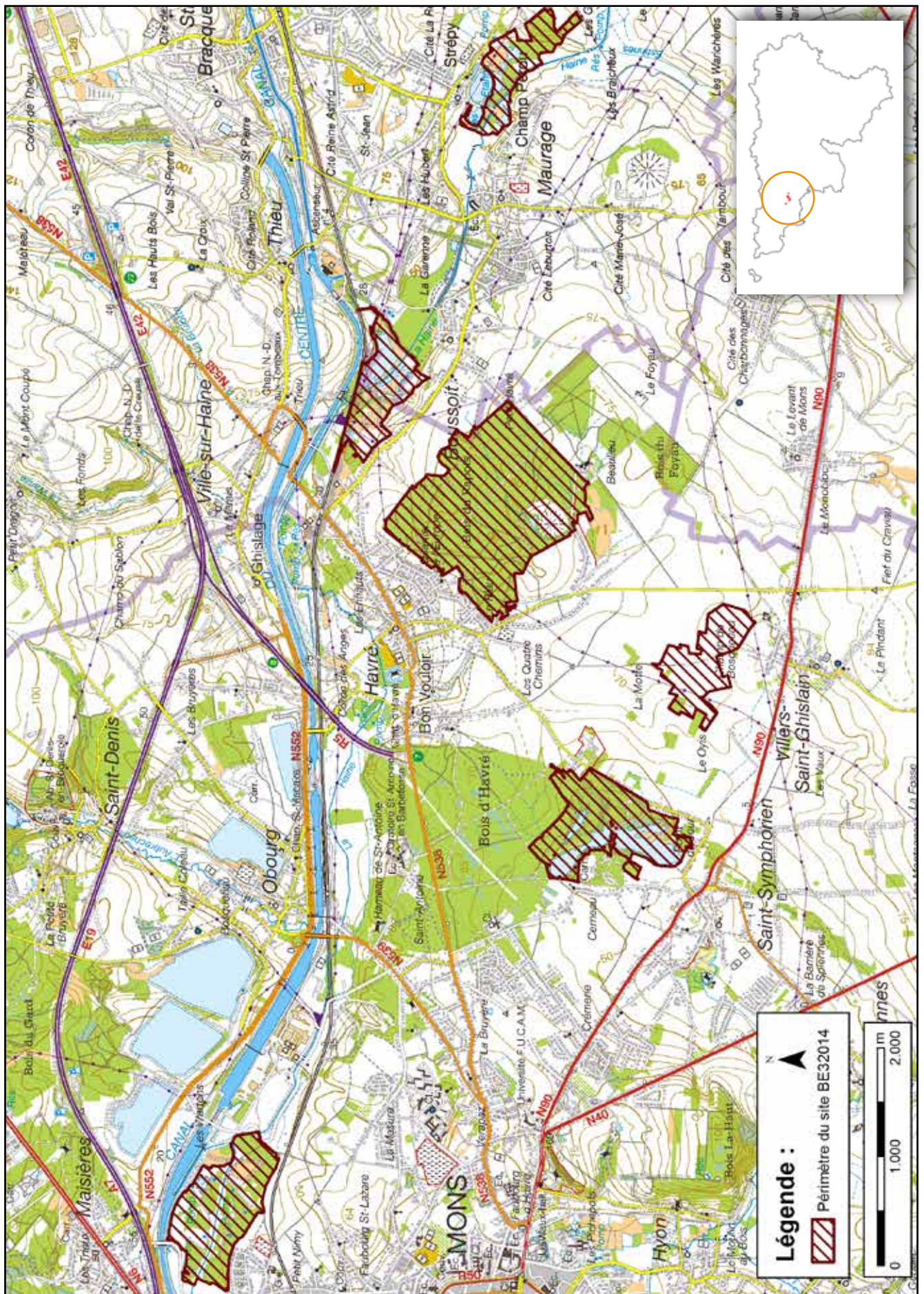
#### Amphibiens

Triton crêté

#### Mollusques

Maillot de Desmoulin

<sup>1</sup> Les mesures de gestion sont décrites dans le "Guide de gestion Natura 2000" disponible sur le site internet de Natagriwal



© Institut géographique national - IGN - 1 : 50.000

## Vous avez une question sur Natura 2000 ?

**Informations générales et conseils de gestion :**  
Natagriwal : [www.natagriwal.be](http://www.natagriwal.be) (0495 66 09 50)

**Informations cartographiques :**  
<http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

**Informations biologiques et législatives :**  
<http://biodiversite.wallonie.be>

**Informations administratives et réglementaires :**  
Département de la Nature et des Forêts (DNF) :  
081 33 51 64



Fiche réalisée par Natagriwal (version 07/2017)  
Source des données : M.B. du 10/04/2017